

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Calendrier de l'Avent'age »

Article 1 – Définition du jeu-concours

La société coopérative de production à forme anonyme et capital variable Up Coop **contact@up.coop**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 642 044 366 00069 et dont le siège social se trouve 9 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers, représentée par son Président en exercice

Organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent'age » (désigné ci-après le « Jeu Concours »).

La société UP COOP est désignée également ci-après « l'organisateur », « la société organisatrice »,

Le « participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le participant », « l'utilisateur », « le contributeur », « le joueur ».

Le « gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le gagnant ».

Article 2 – Lieu et durée du jeu-concours

La société UP COOP organise un jeu concours du **9 septembre 2025 au 17 octobre 2025** lors des salons Solutions CSE et Eluceo où elle sera présente.

Les dates des salons sont les suivantes pour 2025 :

SolutionCSE :

Lyon : 9 et 10 septembre 2025
Marseille : 11 et 12 septembre 2025
Toulouse : 16 et 17 septembre 2025
Lille : 16 et 17 septembre 2025
Nantes : 18 et 19 septembre 2025
Paris : 23 24 25 septembre 2025
Plaily : 2 et 3 octobre 2025
Montpellier : 2 et 3 octobre 2025
Rennes : 7 et 8 octobre 2025
Rouen : 9 et 10 octobre 2025
Bordeaux : 16 et 17 octobre 2025
Strasbourg : 16 et 17 octobre 2025

Salon Eluceo :

Lyon Groupama : 17 et 18 septembre 2025
Rennes : 23 et 24 septembre 2025
Bordeaux : 23 et 24 septembre 2025
Paris : 1 et 2 octobre 2025
Marseille : 7 et 8 octobre 2025
Lille : 14 et 15 octobre 2025

L'entrée au salon est gratuite.

Article 3 – Conditions de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgée de 18 ans et plus), résidant en France métropolitaine et élue d'un CSE, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. La participation est limitée à une inscription par personne.

Article 4 – Modalités de participation

La participation au jeu « Calendrier de l'Avent'age » s'effectue exclusivement sur le stand de Upcoop, pendant la durée des salons CSE auxquels elle participe.

Avant d'accéder au jeu, chaque participant doit renseigner un formulaire d'inscription (nom, prénom, fonction, coordonnées professionnelles, etc.). Ces informations sont nécessaires pour la gestion du jeu et permettront à Upcoop, avec le consentement du participant, de lui adresser ultérieurement des communications commerciales (phoning, e-mails, informations sur les solutions Upcoop).

Une fois le formulaire complété, le participant accède à l'interface du jeu, disponible via un lien spécifique à chaque ville de salon, accessible sur borne tactile (salons parisiens) ou sur tablette/ordinateur (salons de province).

Chaque jour de salon, une seule case du calendrier peut être ouverte. En cliquant sur la case du jour, le participant découvre immédiatement s'il a gagné une dotation ou non.

La participation est limitée à une tentative par personne et par jour de salon. Toute participation incomplète, frauduleuse ou non conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle.

Article 5- Dotations/lots

Les lots mis en jeu dans le cadre de l'animation « Calendrier de l'Avent'age » sont répartis par ville de salon et dans la limite des stocks disponibles. Les dotations sont :

- Jeux de cartes
- Bonnet de Noël
- Sac banane
- Mug
- Boule de Noël
- Chocolat

Un tableau de répartition précise pour chaque salon le nombre exact d'articles mis en jeu. Après vérification sur l'écran du jeu par un représentant Upcoop présent sur le stand, le lot remporté est remis immédiatement au gagnant. En cas de rupture momentanée de stock sur le stand, Upcoop s'engage à expédier le lot au gagnant dans un délai maximal de six (6) semaines à compter de la date du salon.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange ou contrepartie financière. Tout lot refusé sera considéré comme abandonné et pourra être remis en jeu.

Voici le tableau de répartition des dotations sur l'ensemble des villes :

	jeux de cartes	bonnet noel		Animation goodies				boule de noel	chocolat
				sac banane	mug	b			
3									
4	LYON	12	10				LYON	16	40
5	MARSEILLE	9	6	LYON	10	12	MARSEILLE	11	50
6	TOULOUSE	12	9	MARSEILLE	6	8	TOULOUSE	17	40
7	LILLE	15	12	TOULOUSE	9	13	LILLE	23	100
8	NANTES	11	9	LILLE	12	18	NANTES	17	40
9	PARIS PDV	34	27	NANTES	9	14	PARIS PDV	50	220
10	PARC ASTÉRIX® PLAILY	11	9	PARIS PDV	27	42	PARC ASTÉRIX® PLAILY	17	50
11	MONTPELLIER	15	12	PARC ASTÉRIX® PLAILY	9	14	MONTPELLIER	22	70
12	RENNES	11	9	MONTPELLIER	12	18	RENNES	17	50
13	ROUEN	15	12	RENNES	9	14	ROUEN	22	70
14	BORDEAUX	11	9	ROUEN	12	18	BORDEAUX	17	40
15	STRASBOURG	11	9	BORDEAUX	9	14	STRASBOURG	17	40
16				STRASBOURG	9	14			
17									
18									
19									
20	BORDEAUX Matmut Atlantique	8	6				BORDEAUX Matmut Atlantique	11	30
21	RENNES Roazhon Park	11	9	BORDEAUX Matmut Atlantique	6	9	RENNES Roazhon Park	17	40
22	PARIS Stade de France	32	26	RENNES Roazhon Park	9	14	PARIS Stade de France	48	180
23	LYON Groupama Stadium	11	9	PARIS Stade de France	26	40	LYON Groupama Stadium	17	40
24	MARSEILLE Vélodrome	8	6	LYON Groupama Stadium	9	14	MARSEILLE Vélodrome	11	40
25	LILLE Decat Arena	13	11	MARSEILLE Vélodrome	6	9	LILLE Decat Arena	20	60
26				LILLE Decat Arena	11	15			
27	nb éléments à dispo au total	250	200	nb éléments à dispo au total	200	300	nb éléments à dispo au total	370	1200

Article 6 - Responsabilités

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout joueur qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

De façon générale, les participants garantissent l'organisateur du présent jeu-concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à titre quelconque, tous tiers au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute déclaration mensongère d'un participant entrainera son exclusion du jeu-concours sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger ou écourter le jeu concours par un avenant qui sera intégré dans le présent règlement.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de non tenue du salon pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice dégage toute responsabilité au niveau de l'envoi des lots, dans le cas notamment où un lot serait abimé, volé, perdu ou détruit.

Article 6.1 – Données personnelles

Les données collectées via le formulaire d'inscription sont traitées par Upcoop pour :

- gérer la participation au jeu et la remise des lots,
- adresser aux participants, sous réserve de leur consentement, des informations commerciales relatives aux solutions Upcoop.

Article 7- Informations à caractère personnel

Les informations nominatives et les données à caractère personnel obtenues dans le cadre du jeu concours sont collectées et conservées conformément à la réglementation applicable, notamment la Loi informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles du 27/04/2016 (ci-après « RGDP »).

Les données à caractère personnel seront utilisées par l'Organisateur à des fins de bonne administration du jeu. Il est rappelé que pour participer au Jeu Concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, numéro de téléphone, email...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de suppression de rectification et de limitation du traitement des données personnelles les concernant, en écrivant à Up Coop 9 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL MSM HUISSIERS & ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice à ROANNE (42300) sis 34 cours de la République.

Il pourra être adressé par la société organisatrice sur simple demande.

Le règlement du présent jeu est consultable gratuitement à l'adresse suivante :

<https://huissiersroanne.com/>

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les organisateurs, dans le respect de la législation française.

Le présent règlement est établi cinq pages en recto.